



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Déclaration liminaire au CTsD du 6 septembre

Fait sans précédent lors d'une rentrée, hier, lundi 5 septembre, les personnels de 5 collèges du département étaient en grève et étaient rassemblés devant la DSDEN de Créteil avec le SNFOLC, le SNES, la CGT et SUD.

Réunis dès le jour de la pré-rentrée, les collègues du **collège Molière de Chennevières-sur-Marne ont décidé**, avec leurs sections syndicales dont FO, la grève dès le lundi 5 septembre. Les effectifs actuels en 4è sont de 32 et 31. Les collègues exigent la réouverture d'une 4è avec les 29h réglementaires et le rétablissement des 3h manquantes pour la 5ème qui n'a bénéficié que de 26H.

Les collègues du **collège Barbusse d'Alfortville** étaient aussi en grève. Avec des classes de 6è et de 3è dont les effectifs montent à 29/30, avec des familles toujours en attente d'une affectation pour leurs enfants... et une ULIS qui monte à 17 élèves, la rentrée est impossible ! Les personnels exigent l'ouverture d'une 6è et d'une 3è, l'affectation d'un enseignant sur le poste d'ERSEH vacant.

Au **collège Jules Vallès de Choisy-le-Roi**, la grève a été décidée pour exiger la réouverture d'une classe de 6è fermée en juin dernier (qui entraîne des effectifs pléthoriques de 27/28 par classe en cette rentrée), l'affectation d'un professeur sur le poste d'UPE2A, le remplacement d'un professeur de mathématiques, l'affectation d'un PSY-EN, un temps plein d'AED supplémentaire, l'affectation d'un PLP en SEGPA sur un poste non pourvu depuis 2 ans, le recrutement d'AESH pour répondre aux besoins des élèves notifiés, un temps plein pour l'infirmière scolaire.

La grève a aussi été décidée **au collège François Rabelais de St-Maur** où les personnels exigent la réouverture de la classe de 6è, la création d'un 2ème poste de CPE, le recrutement et l'affectation d'AESH supplémentaires pour accompagner les élèves en situation de handicap bénéficiant d'une notification de la MDPH.

Le **collège Issaurat de Créteil** est en grève depuis jeudi dernier. Là aussi les personnels confrontés à des classes à 30 et 31, exigent l'ouverture d'une 4è supplémentaire avec ses 29h réglementaires et alertent sur la situation des élèves en situation de handicap.

Madame la Directrice Académique, des mesures d'urgence doivent être prises. Nous vous demandons de recevoir des délégations de ces 5 collèges jeudi 8 avant de tenir le CTsD second degré et de répondre à leurs revendications légitimes.

**Une rentrée avec les « moyens du bord »...
... dont les élèves en situation de handicap sont les premières victimes**

Le ministre Ndiaye avait expliqué durant l'été qu'il ferait la rentrée « avec les moyens du bord » : les « moyens du bord », c'est l'asphyxie de l'Ecole dans le cadre de l'enveloppe fermée, c'est le refus de prendre les mesures pour permettre des conditions de travail acceptables.

Les « moyens du bord », ce sont les élèves en situation de handicap de l'école Jules Verne à Vitry-sur-Seine qui n'ont toujours pas pu faire leur rentrée car leur ULIS est vide : il n'y a ni enseignant ni AESH-co. C'est encore la situation de l'école Blaise Pascal à Vitry, où les élèves de l'ULIS n'ont toujours pas d'enseignant.

Les « moyens du bord », c'est la situation inacceptable faites aux élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire comme dans la circonscription de Villejuif qui compte une ULIS sans AESH-co, 2 postes de psychologues de l'Education Nationale vacants sur 4, 3 postes de RASED vacants sur 5, un seul enseignant référent sur les 2 postes prévus et sur le plan de la médecine scolaire, le secteur est totalement découvert : il n'y a plus aucun médecin scolaire et une infirmière en moins.

Les « moyens du bord », ce sont encore les 19 élèves allophones de l'UPE2A de l'école Parmentier de Maisons-Alfort qui se retrouvent sans enseignant nommé sur le dispositif UPE2A depuis la rentrée, alors que l'enseignante qui l'occupait auparavant et qui a la certification a postulé sur le poste dès le mois de juillet.

Les « moyens du bord », c'est le manque d'AESH partout dans toutes les écoles, tous les collèges... c'est, dans les faits, la remise en cause du droit à l'instruction pour les élèves en situation de handicap qui sont les premières victimes de cette rentrée 2022.

Les « moyens du bord », c'est la dégradation des conditions de travail de tous les collègues !

Des classes sans maître, faute de remplaçants...

Madame la Directrice Académique, à la lecture du document rassemblant vos décisions et propositions, entre la pré-rentrée et ce CTSD, vous avez procédé à plus de soixante ouvertures ou annulations de fermeture de classe. Nous en prenons acte positivement, mais nous rappelons que nous vous avons saisi de la plupart de ces situations lors du CTSD de juin.

Dans ce document, vous annoncez de nouvelles fermetures de classe, dans des écoles dans lesquelles les IEN ne se sont pas déplacés pour un comptage de rentrée et où aucune annonce n'a été faite aux personnels avant aujourd'hui. Ces nouvelles fermetures seraient mises en œuvre 10 jours après la rentrée en déstabilisant les équipes et les écoles. Par respect des personnels et des élèves, nous vous demandons de renoncer à ces fermetures supplémentaires et de maintenir les postes dans ces écoles.

De très nombreux titulaires remplaçants ont été affectés sur des classes à l'année. Combien reste-t-il de remplaçants disponibles pour assurer les remplacements des congés maladie, des congés maternité ? Faute de remplaçants, ce sera dans les prochaines semaines, des élèves répartis dans les autres classes, des classes surchargées, des élèves privés d'enseignement, au mépris du fonctionnement de l'Ecole et des conditions de travail des personnels déjà précaires. Quelles dispositions avez-vous prises pour éviter que les écoles se retrouvent plongées dans un véritable chaos, à l'image de ce que nous avons vécu lors de la précédente année scolaire ?

Les « moyens du bord », les collègues ne s'en satisfont pas, ils ont décidé par tous les moyens (grèves, rassemblements, délégations, pétitions, lettres...) de faire valoir sans attendre leurs revendications auprès des autorités : ils ont raison !

Les syndicats FO, des outils pour combattre et faire valoir les revendications...

Face à cette rentrée 2022 catastrophique, tant pour les élèves que pour les personnels, les syndicats FO du Val-de-Marne (SNUDI-FO, SNFOLC, SNETAA-FO, SPASEEN-FO) soutiennent toutes les initiatives de mobilisation prises, et proposent aux collègues de se réunir dans leurs établissements, de qualifier les revendications et de décider des moyens d'action pour obtenir satisfaction tout de suite.

- **Aucun sureffectif dans les classes n'est acceptable : création de toutes les classes nécessaires !**
- **Aucune classe ne doit fermer : annulation de toutes les fermetures !**
- **Aucun poste ne doit rester vacant : recrutement immédiat de tous les personnels nécessaires !**
- **Aucun élève ne doit perdre d'heures de cours : remplacement immédiat de tous les collègues absents !**
- **Aucun collègue contractuel ne doit se retrouver au chômage : réemploi immédiat de tous les collègues contractuels non renouvelés et titularisation de tous ceux qui le souhaitent !**

- **Aucun élève à besoins particuliers ne doit être privé de place dans la structure spécialisée pour laquelle il bénéficie d'une notification ou (et) de son AESH, sur toutes les heures indiquées par les MDPH : recrutement de tous les AESH nécessaires !**
- **Aucun collègue ne doit se voir imposer une affectation impossible à assumer sans mettre en péril sa santé ou son équilibre familial !**

Et si le ministre veut donner du sens à sa volonté d'instaurer un « choc d'attractivité », qu'il ne touche pas à nos statuts, qu'il augmente le point d'indice a minima de 25% pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 20 ans, qu'il crée un statut de fonctionnaire pour les AESH avec un salaire à temps complet, qu'il abroge les PIAL, qu'il abroge la réforme délétère du baccalauréat instaurant le contrôle continu et qu'il rétablisse les épreuves nationales, terminales, anonymes et ponctuelles, qu'il abandonne immédiatement l'expérimentation marseillaise, les évaluations d'écoles et toutes les mesures territorialisant l'Ecole publique, comme les cités éducatives, dont nous ne voulons pas !

Créteil, le 4 septembre 2022